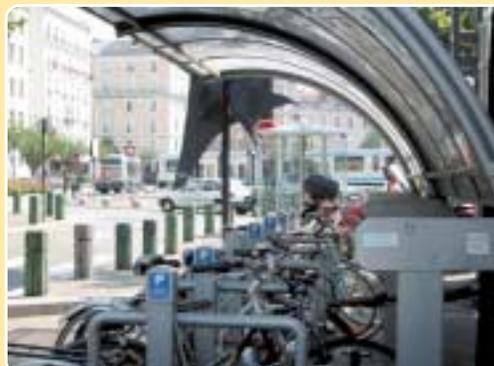




Aux Pays-Bas, 44% des gens qui vont travailler en train viennent à la gare en vélo. Et dans la Région Grenobloise ?

**Parmi les habitants périurbains :
20% sont à moins de 15 mn à pied d'une gare,
50 % sont à moins de 15 mn à vélo
90% sont à moins de 15 mn en voiture.**

Une majorité d'habitants peut donc bénéficier de la desserte tram-train en l'associant à un autre mode de transport. Une partie des ménages concernés pourra alors se passer d'une deuxième voiture.



Parc Relais voitures

La combinaison Parc Relais voiture et transport en commun est une solution pour les habitants des communes éloignées des gares.

- elle optimise le temps de trajet en évitant les embouteillages et les difficultés de stationnement
- elle permet à chacun de conjuguer plusieurs déplacements : domicile-travail, courses, passage chez la nounou...

Parc Relais : 1500 m² = 100 voitures = 1500 vélos !

La principale limitation de la solution P+R voiture est le manque d'espace disponible autour des gares. Le P+R vélo consomme moins de place pour accueillir un plus grand nombre d'usagers.

Si, parmi les périurbain qui habitent à moins de 15 mn à vélo d'une gare, 10% seulement adoptaient la solution P+R vélo, cela représenterait 12 000 personnes n'ayant plus besoin de voiture.

P+R vélo et TC : une option pour tous ceux qui résident à moins de 5 km d'une gare, soit la moitié des périurbains.

- Ses avantages :
- conjuguer plusieurs déplacements, comme en voiture
 - économiser le budget de la seconde voiture
 - profiter des qualités du vélo : rapide en ville, convivial, silencieux et non polluant

Vélo embarqué à bord des trains : une solution d'appoint

RER : Tous les TER de la Région Rhône-Alpes acceptent gratuitement les vélos, en nombre limité. Les même principe est à prévoir pour le RER grenoblois, avec des emplacements plus nombreux.

Tram-train : Les personnes en fauteuil roulant, avec poussettes, valises ou vélos peuvent partager un espace polyvalent dans les tram-trains.

La place étant limitée, les vélos seront admis en heures creuses seulement, comme dans le tram grenoblois.

Véloparc : les petits plus qui font la différence

Dans les principaux pôles d'échange, il faut un Véloparc comme celui de la gare de Grenoble :

- stationnement gardé à la journée, au mois, ou à l'année
- petites réparations et maintenance pour les abonnés
- location de vélos
- et pourquoi pas demain : consigne à bagages, location de vélos électriques et d'accessoires pratiques

De quelques arceaux abrités aux VéloParcs gardés, on doit trouver un stationnement vélo dans chaque gare.

